

Séance du 23 octobre 2017

Monsieur Marc Vial, Président, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à la Municipalité et aux membres du Conseil.

- 1. Appel**
- 2. Assermentation de nouveaux membres**
- 3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance**
- 4. Préavis 04/2017 – Arrêté d'imposition 2018-2021. Discussion/adoption**
- 5. Communications de la Municipalité**
- 6. Propositions individuelles**

1. Appel

18 membres sur 32 répondent présents. Sont excusés : Mesdames Corinne Bettens, Mary-Lise Caillat, Claire David-Horisberger et Julie Zimmermann et Messieurs Baptise Bettens, Nicolas Bettens, Jean-Baptiste Caillat et François Vial. Sont absents : Madame Nelly Bettens, Messieurs, Mathieu Bettens, Marc David, Roger Longchamp et Paul Tribolet.

Madame Marie-Elise Vial a quitté la commune.

Le tiers du nombre total des membres étant atteint, le Conseil peut délibérer.

2. Assermentations

Aucune assermentation

3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance :

Il est à modifier le nom de Monsieur Girardin. Corrections à la page n°3 de la part de Madame Mélanie Caillat. Les corrections seront apportées directement au procès-verbal.

Le procès-verbal de la séance du 18 avril dernier est approuvé à l'unanimité.

4. Préavis 04/2017 – Arrêté d'imposition 2018-2021. Discussion/adoption

Monsieur Marc Vial, Président, passe la parole à Monsieur André Horisberger, Syndic.

Il nous présente le préavis 04/2017, qui propose de ne pas changer le taux d'imposition. Si le taux d'imposition devait changer, cela se ferait lors d'une prochaine séance du Conseil, où les comptes sont à l'ordre du jour. Il explique en détail l'arrêté d'imposition.

Monsieur Marc Vial remercie Monsieur André Horisberger.

La commission de gestion-finances, composée de Madame Sylvie Vial-d'Aumeries et Monsieur Olivier Bonzon, s'est réunie le 12 octobre pour étudier le préavis.

Madame Sylvie Vial-d'Aumeries nous présente le rapport de la commission de gestion-finances et propose au Conseil d'adopter l'arrêté d'imposition 2018-2021 tel que présenté.

Le préavis 04/2017 est adopté à l'unanimité.

5. Communications de la Municipalité

Monsieur Robert Magnenat, Municipal, a fait une demande pour un désherbage écologique le long de la Rue du Pavé. Des tests vont être faits.

Monsieur Jean-Louis Steffen, Municipal ; suite à la demande de Monsieur Jean-Baptiste Caillat, il y a toujours des truites dans Le Veyron. Une demande a été adressée au garde-pêche qui confirme que Le Veyron abrite une dense population de truites.

Monsieur Jean-Luc Reymond, Municipal, indique qu'une table ronde va être organisée avec les voisins, pour la Place de L'Eglise. Des demandes auprès d'entreprises vont être faites afin de présenter un projet lors d'un prochain Conseil.

Concernant la place de jeux du Collège, le fournisseur n'a pas tenu ses délais, la fin des travaux est repoussée à début novembre.

Philippe Caillat, Municipal, nous indique le commencement des travaux du Vy de Mauraz le 24 octobre. L'Etat de Vaud n'ayant pas rendu réponse, cela a engendré des retards.

Dès 2018, plusieurs bras seront à refaire pour les Sources des Mousses – Bras des sources à nettoyer ou à changer. Un montant total des travaux d'environ CHF 400'000.- pour les trois communes et un montant d'environ CHF 70'000.- pour Chavannes-le-Veyron.

La Campagne contre le gaz radon est à nouveau d'actualité, les personnes intéressées peuvent faire le test – de préférence l'hiver – pour un montant d'environ CHF 80.- tout compris. Les personnes intéressées peuvent sans autre d'adresser à Monsieur Philippe Caillat.

Il rappelle également que la déchetterie est ouverte le mercredi uniquement de mai à septembre.

Les plans de la future conduite du Vy de Mauraz, nous sont présentés.

Monsieur Philippe Caillat a le plaisir de nous annoncer son élection au poste de Président de l'association de la Piscine des Chavannes. Il est applaudi par l'ensemble de l'assemblée.

Madame Janine Bettens demande si une dalle doit être effectuée dans l'habitation où le taux de radon serait positif. Monsieur Philippe Caillat répond que le taux moyen de la commune est relativement bas.

Monsieur André Horisbeger, Syndic ; à la demande de Madame Dominique Caillat pour la taille des orties le long du Veyron, la Municipalité a décidé que chacun nettoyait son passage.

La demande de Monsieur Jean-Baptiste Caillat, pour la pose d'une interdiction de stationner vers le pont en bas du village, a été refusée. Car l'accès dans les forêts étant interdit, il n'y aurait plus de place de stationnement à proximité des forêts.

A la rentrée scolaire 2017, les élèves de la commune de Montricher ont été transférés à l'établissement scolaire à Apples.

Concernant les cartes journalières des CFF, 7 cartes ont été vendues en 2016 et 14 en 2017. Il invite la population de Chavannes-le-Veyron à profiter plus de cette prestation, car c'est un taux élevé que l'on paie pour ces cartes.

6. Propositions individuelles

Monsieur Marc Vial, Président demande à la Municipalité quel est l'avenir de l'Ecole de Chavannes. Monsieur André Horisberger, Syndic, répond qu'il faut voir avec l'ASISEVV et regarder ce qu'on pourra faire dès que des dates pour la fermeture de la classe seront données.

Monsieur Marc Vial remercie Madame Sylvie Vial-d'Aumeries et Monsieur Nicolas Bettens d'avoir accepté leur poste de délégués pour l'ASICOVV.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur Marc Vial, lève l'assemblée à 20h33.

Le Président
Marc Vial



La Secrétaire
Nicole Bonzon



